**PROPAC**

 **Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d’Afrique Centrale**

 **Regional Platform of Farmers’ Organisations in Central Africa**

 **Plataforma Regional das Organisações Paisanas da Africa Central**

 **Plataforma Regional de Organizaciones Campesinas de África Central**

**C E E A C - C E M A C**

**ATELIER DE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ET LA CONCERTATION ENTRE LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LA RECHERCHE AGRICOLE EN AFRIQUE CENTRALE**

*Douala, du 26 au 28 juillet 2017*

*Rapport*

**

*Juillet 2017*

TABLE DES MATIERES

[INTRODUCTION 2](#_Toc489616876)

[SESSION D'OUVERTURE 2](#_Toc489616877)

[SEQUENCE 1 : RAPPEL HISTORIQUE DU PROCESSUS CAADP/PDDAA : PRESENTATION ET DISCUSSIONS 3](#_Toc489616878)

[I. Bref rappel historique du contexte agricole et en Afrique Centrale 3](#_Toc489616879)

[II. Le processus CAADP/PDDAA/RECS et les engagements et Déclarations de Maputo/Malabo 4](#_Toc489616880)

[III. Résultats du PDDAA sous la déclaration de Maputo 4](#_Toc489616881)

[IV. Processus PDDAA sous la déclaration de Malabo 5](#_Toc489616882)

[SEQUENCE 2 : LE PROGRAMME REGIONAL D’INVESTISSEMENTS POUR L’AGRICULTURE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PRIASAN) EN AFRIQUE CENTRALE : PRESENTATION ET DISCUSSIONS 7](#_Toc489616883)

[I. Le PRIASAN en Afrique Centrale 7](#_Toc489616884)

[*1.* *L'Afrique Centrale : complexité, atouts et défis* 7](#_Toc489616885)

[*2.* *La Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC* 7](#_Toc489616886)

[*3.* *Les récentes réformes politiques en Afrique Centrale* 8](#_Toc489616887)

[*4.* *Le PRIASAN* 8](#_Toc489616888)

[*5.* *Priorisation des projets régionaux du PRIASAN* 9](#_Toc489616889)

[*6.* *Coût et plan de financement* 10](#_Toc489616890)

[II. Le processus du PPAAC en Afrique Centrale 10](#_Toc489616891)

[*1.* *Contexte de faibles productivités en Afrique Centrale* 10](#_Toc489616892)

[*2.* *Pilier 4 du PDDAA* 10](#_Toc489616893)

[*3.* *Objectifs* 11](#_Toc489616894)

[*4.* *Rôle du CORAF* 11](#_Toc489616895)

[*5.* *Rôle de la CEEAC* 11](#_Toc489616896)

[*6.* *Préparation du business meeting* 11](#_Toc489616897)

[SEQUENCE 4 : L’EXPERIENCE DU PPAAO/WAAPP EN AFRIQUE DE L’OUEST : PRESENTATION ET DISCUSSIONS 13](#_Toc489616898)

[I. Rappel du contexte 13](#_Toc489616899)

[II. Vision et Objectif 13](#_Toc489616900)

[III. Composantes 14](#_Toc489616901)

[IV. Modalité de Financement 14](#_Toc489616902)

[V. Les différentes phases du PPAO 14](#_Toc489616903)

[VI. Financement 14](#_Toc489616904)

[SEQUENCE 5 : LES PRINCIPAUX ACQUIS DU PPAAO/WAAPP DANS LA TRANSFORMATION DE L’AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L’OUEST 15](#_Toc489616905)

[1. Composante 1 : Conditions propices à la coopération régionale en matière de développement, dissémination et adoption des technologies agricoles 15](#_Toc489616906)

[2. Composante 2 : Centres nationaux de spécialisation 15](#_Toc489616907)

[3. Composante 3 : Appui à la demande du développement, de dissémination et d’adoption des technologies 16](#_Toc489616908)

[4. Composante 4 : coordination du projet 16](#_Toc489616909)

[SEQUENCE 5 : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L’AFRIQUE CENTRALE 18](#_Toc489616910)

[MECANISME D’OPERATIONNALISATION DE LA PLATEFORME : PROJET DE CAHIER DE CHARGE DU CADRE 20](#_Toc489616911)

[OPPORTUNITES DE FINANCEMENT : PRESENTATION DE LA NOUVELLE APPROCHE DE L’APPUI DU GROUPE ACP POUR LE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES 21](#_Toc489616912)

[SESSION DE CLOTURE 22](#_Toc489616913)

[ANNEXES 24](#_Toc489616914)

[Annexe 1 : Liste de présence 24](#_Toc489616915)

[Annexe 2 : Déclaration 27](#_Toc489616916)

# SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| AID/IDA | Association Internationale de Développement |
| AIRD | Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement  |
| APPSA | Programmes de Productivité Agricole en Afrique de du Sud |
| ASERECA | Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa |
| BM | Banque Mondiale |
| CAADP/PPDDAA | Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine |
| CAPC-AC  | Centre d’Application et de Prévision Climatologique de l’Afrique Centrale |
| CARBAP | Centre Africain de Recherche su Bananier et Plantain |
| CCARDESA | Centre de Coordination de la Recherche et du Développement Agricole de l'Afrique Australe |
| CEBEVIRHA | Commission Economique du Bétail, de la Viande, et des Ressources Halieutiques  |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEEAC | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale |
| CEMAC | Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale |
| CENAREST | Centre National de Recherche Scientifique |
| CER | Communauté Economique Régionale |
| CILSS | Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel |
| CIRAD | Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| CNCPRT | Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad |
| CNOP-CAF | Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique |
| CNOP-CAM | Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun |
| CNOP-CONGO | Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Congo |
| CNOP-GABON | Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Gabon |
| CNS | Centres Nationaux de Spécialisation |
| COPACO-PRP | Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement Paysan |
| CORAF/WECARD | Conseil Ouest et Centrafricain pour la Recherche et le développement Agricole |
| COREP | Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée |
| CRIFDAF | Consortium pour la Recherche, l’Innovation et la Formation pour le Développement en Afrique Centrale |
| CUA | Commission de l'Union Africaine |
| EAAPP/ PPAAE | Programme de Productivité Agricole en Afrique de l’Est |
| ECOWAP | Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest |
| FAO | Organisation des Nations Unies de l'Alimentation et l'Agriculture |
| FARA | Forum pour la Recherche Agricole en Afrique |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FIRCA | Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole |
| FNDA | Fonds National de Développement Agricole |
| FNDASP | Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastorale |
| FNRAA | Fonds National de Recherche Agricole et Agro-Alimentaire |
| FONRID | Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement |
| ICRA | Institut Centrafricain de Recherche Agronomique |
| IFPRI | International Food Policy Research Institute |
| INERA | Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques |
| IRA | Institut de Recherche Agronomique |
| IRAD | Institut de Recherche Agricole pour le Développement |
| ITRAD | Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique |
| ODD | Objectifs du Développement Durable |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OP | Organisation Paysanne |
| OPN | Organisation Paysanne Nationale |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PAEPARD | Platform for African European Partnership on Agricultural Research for Development |
| PENIA | Programme National d'Investissement Agricole |
| PPAAC | Programme de Productivité de l’Agriculture en Afrique Centrale |
| PPAAO/WAAPP | Programmes de Productivité Agricole en Afrique de l’Ouest  |
| PRASAC | Pôle Régional de Recherche Appliqué au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale |
| PRIA | Programme Régional d'Investissement Agricole |
| PRIASAN | Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PROPAC | Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale |
| RCA | République Centrafricaine |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| SNRA | Systèmes Nationaux de Recherche Agricole |
| TCP | Programme de Coopération Technique |
| U.A | Union Africaine |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |

# INTRODUCTION

La PROPAC a organisé du 26 au 28 juillet 2017 à l'Hôtel la Falaise de Douala un atelier de renforcement de la collaboration et la concertation entre les organisations paysannes et la Recherche agricole en Afrique Centrale. Cet atelier, organisé avec l'appui du PAEPARD, a réuni une trentaine de participants constitués des leaders des organisations paysannes et des Directeurs Généraux des instituts nationaux de Recherche agronomique venant du Cameroun, du Congo, de la Centrafrique, du Gabon, de la République Démocratique du Congo et du Tchad ; du Directeur Général du PRASAC ; des Représentants du CORAF, de la CEMAC et de la CEEAC. L'objectif principal de l'atelier était de renforcer la collaboration entre organisations paysannes et acteurs de la Recherche dans le but de mener une réflexion concertée sur les défis et enjeux relatifs à la mise en œuvre du Programme de Productivité de l’Agriculture en Afrique Centrale (PPAAC) d’une part, et de redéfinir les missions stratégiques de la Plateforme de concertation OP-Recherche en tant qu’outil de dialogue, de plaidoyer et de mobilisation des ressources pour les cinq prochaines années d’autre part. De manière spécifique, il s'est agi :

* D'évaluer l’état de mise en œuvre des recommandations adoptées à la rencontre de 2015 ainsi que la feuille de route de la taskforce ;
* D'harmoniser la compréhension du processus PPAAC pour une vision concertée de sa mise en œuvre ;
* De définir une stratégie commune de plaidoyer pour engager nos différents Etats dans ce programme ;
* D'élaborer un plan d’action quinquennal pour le cadre de concertation OP - Recherche.

Les travaux ont été structurés en cinq séquences précédées d'une session d'ouverture et ont pris fin par une session de clôture.

# SESSION D'OUVERTURE

La session d'ouverture a été ponctuée par la présentation des participants, le mot de bienvenu du président de la PROPAC de la PROPAC, le mot du représentant de la CEMAC, le mot d'ouverture du représentant de la CEEAC et la photo de famille.

* **Mot de bienvenue du Président de la PROPAC**

Dans son mot d'ouverture, le Président de la PROPAC M. BUKA Nathanaël a remercié les partenaires qui ont permis à la PROPAC de mettre en place un cadre d'échange entre OP et Recherche et a souhaité la bienvenue aux participants. Selon lui, la PROPAC soutient la collaboration étroite entre la Recherche et les OP compte tenu de l'impact de la Recherche sur le développement agricole. Il s'est dit très heureux de retrouver tous ceux qui ont participé à ce processus dès le début et les a remerciés tous pour l'intérêt qu'ils accordent à cette initiative. M. BUKA a rappelé le fait que, préoccupée par la mise en œuvre du PPAAC, la CEEAC a envoyé des lettres aux premiers ministères des pays d'Afrique Centrale mais qu’aux dernières informations, des réponses n’étaient pas encore parvenues au secrétariat général de la CEEAC. Pour lui, le PPAAC constitue une très grande opportunité pour les OP et c'est pourquoi la PROPAC mène un plaidoyer sur cette question auprès des gouvernements des Etats de l'Afrique Centrale.

* **Mot du représentant de la CEMAC**

 Dr Pong Ballet, Représentant de la CEMAC a rendu un vibrant hommage aux autorités du Cameroun pour avoir accepté d'abriter ces importantes assises. Le secteur agricole joue un rôle important dans notre sous-région mais ce secteur fait face à de nombreuses contraintes qui limitent son développement. Il a rappelé que l'atelier de 2015 avait permis de mettre en place une taskforce pour le suivi du processus PPAAC et a affirmé que la qualité des participants au présent atelier permettra d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

* **Mot d’ouverture du représentant de la CEEAC**

Dr. Jean NDJOYA, Représentant la CEEAC a, d'entrée de jeu, adressé ses sincères remerciements aux autorités camerounaises au nom du Secrétaire Général de la CEEAC pour les facilités accordées. Il a ensuite réaffirmé aux participants que la présence de la CEEAC témoignait de l'importance que revêt cet atelier. Selon lui, l’implication des OP dans le partenariat avec la Recherche permet de diffuser les nouvelles technologies, étant donné que les OP sont en contact direct avec les populations rurales. Cette étroite collaboration permettra de mieux identifier les problèmes des populations rurales et de proposer des solutions appropriées et adaptées. Les OP ont les capacités de toucher un grand nombre de personnes et peuvent donc diffuser les résultats de la Recherche à plus grand échelle. C'est pourquoi la Recherche ne doit pas les considérer seulement comme des canaux de diffusion mais également comme parties prenantes de la Recherche. Revenant au PPAAC, Dr NDJOYA a affirmé qu'il y a deux aspects à considérer : les sources de financements et les choix des bénéficiaires. Il a appelé les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'aboutissement du processus PPAAC en Afrique Centrale puis, a déclaré ouverts les travaux de l'atelier de renforcement de la collaboration et la concertation entre les Organisations paysannes et la Recherche agricole en Afrique Centrale.

* **Présentation et adoption de l'agenda**

Le programme a été présenté et discuté par les participants puis adopté. Il a été fait mention de l'intégration des questions d'actualité, notamment l'emploi des jeunes et les problèmes économiques de la sous-région.

* **Synthèse du rapport et suivi des recommandations du dernier atelier Op-Recherche**

Cette synthèse a été présentée par Gustave EWOLE, Point Focal du PAEPARD en Afrique Centrale qui a rappelé les grandes lignes du rapport de la dernière rencontre, les objectifs de l'atelier et les recommandations qui avaient été formulées pour chaque catégories d’acteurs. Il s’est appesanti sur les tâches confiées à la taskforce et surtout sur le travail qui a été effectué concernant le processus PPAAC.

# SEQUENCE 1 : RAPPEL HISTORIQUE DU PROCESSUS CAADP/PDDAA : PRESENTATION ET DISCUSSIONS

Le rappel historique du processus PDDAA a été fait le Dr Jean NDJOYA, Représentant de la CEEAC qui a, en guise d’introduction, brièvement décrit l’état du secteur agricole en Afrique Centrale.

## Bref rappel historique du secteur agricole en Afrique Centrale

Le secteur agricole en Afrique Central est caractérisé par :

* Un faible développement du secteur ;
* Une pauvreté des agriculteurs familiaux et qui sont sensibles aux aléas climatiques ;
* Un très faible niveau d'investissement dans le secteur agricole ;
* Des faibles impacts des efforts fournis par les acteurs.

Des efforts visant la croissance du secteur agricole et la sortie de la pauvreté de l'Afrique avaient déjà été expérimentés. Malheureusement aucun des plans de développement du secteur n'a atteint les résultats escomptés ; cela est la conséquence du fait que ces projets étaient conçus par l'extérieur.

C'est suite à ces échecs que le cadre du PDDAA a été mis en place. Il est considéré aujourd'hui comme le véhicule à même de relever les défis. Ses interventions s'inscrivent dans la prise de conscience de la nécessité vitale pour le continent, de réorienter de plus en plus l'action publique vers le secteur primaire à partir duquel décollera les autres secteurs de l'économie.

## Le processus CAADP/PDDAA/RECS et les engagements et Déclarations de Maputo/Malabo

Le PDDAA est né de la nécessité de la prise d'initiative par les africains eux-mêmes. Il a été adopté en 2003 par la conférence des chefs d'Etat de l'U.A.

A la déclaration de Malabo les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont décidé de consacrer 10% au moins de leurs budgets annuels aux investissements agricoles. L'utilisation de ces 10% repose sur 4 piliers qui devraient créer les conditions permettant aux privés de s'insérer dans l'essor du secteur agricole :

* Le pilier 1 concerne la gestion de la terre et de l'eau ;
* Le pilier 2 concerne les investissements et les réformes des politiques et réglementations nécessaires pour améliorer l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés ;
* Le pilier 3 concerne les mesures qui rendent l'agriculture moins risquée pour les producteurs ayant une orientation commerciale et renforce la résilience des plus pauvres orientés vers l'autoconsommation.
* Et le pilier 4 concerne la promotion des technologies agricoles. Ce dernier pilier est transversal par rapport aux trois autres piliers.

La mise en œuvre du PDDAA conformément aux 4 piliers de la déclaration de Maputo a commencé en Afrique Centrale en 2011. Le Pacte PDDAA a été adopté par les Etats membres. Tous les Etats membres de la CEEAC ont formulé leur PNIA et ont subi l'évaluation technique externe piloté par la CUA/NEPAD.

## Résultats du PDDAA sous la déclaration de Maputo

A ce niveau, l'orateur a mentionné que le processus n'a pas encore eu d'impact effectif sur la croissance agricole en Afrique Centrale. La croissance agricole constatée dans certains pays est due principalement à l'augmentation des surfaces cultivées. Les PNIA n'ont pas encore connu un début d'exécution et la mise en œuvre du PDDAA sous Maputo était focalisé sur un seul acteur qui est le ministère de l'agriculture.

## Processus PDDAA sous la déclaration de Malabo

Sous Malabo, le processus se veut multi-acteurs. L'accent est mis sur la mise en œuvre, les résultats et les impacts. Les objectifs de Maputo ne sont pas abandonnés mais les interventions devraient prendre en compte les objectifs des autres secteurs (santé, enseignements, infrastructures, etc.). Par ailleurs, les défis dans le secteur agricole varient d'un Etat à un autre. C'est pourquoi l’allocation des responsabilités dans le secteur dépend des défis que les Etats membres estiment avoir à relever dans le secteur agricole. On note également des écarts parfois importants entre les Etats membres en ce qui concerne l’importance, la puissance, le niveau d’organisation et de développement du secteur privé.

C'est pourquoi les nouvelles directives de Malabo préconisent une approche multi-acteurs avec un accent sur la mise en œuvre, la réalisation et les résultats (mise en œuvre axée sur les résultats). Pour assurer que l’accent mis sur la réalisation ne demeure pas une vaine promesse, les Chefs d’Etats se sont accordés sur un examen biennal, au cours duquel la progression de chaque pays sera mesurée.

Après cet exposé, les participants ont posé des questions ayant porté sur :

* L’élasticité du processus PDDAA ;
* Comment faire la typologie des exploitations agricoles ?
* Le type de rapprochement possible entre la CEEAC et l'UEMOA pour plus d'efficacité ;
* Le saupoudrage des moyens dans la mise en œuvre des projets agricoles qui constitue une difficulté pour l'atteinte des résultats ;
* Le niveau de mise en œuvre de la déclaration de Malabo en ce qui concerne la responsabilité mutuelle et le dépôt des rapports pays en de vue de l'évaluation par les pairs
* Le Fonds spécial régional pour le développement de l'agriculture ;
* Le problème de suivi et d'évaluation des PRIA et PNIA à l'échelle régionale et nationale;
* L'état des lieux et les perspectives des tables rondes organisées par les pays en vue de mobiliser les fonds pour leur PRIASAN ;
* Le degré d'implication et rôle de la société civile dans le processus PRIA et PNIA ;
* Le contenu des 10% de la déclaration de Malabo ainsi que les indicateurs d'évaluation de ce contenu ;
* L'absence de mécanisme de contrôle et de suivi au niveau des pays ;
* L'implication des parlementaires dans le processus, par exemple le suivi des engagements pris à l'extérieure ;

Les réponses à ces différentes préoccupations ont donné lieu des échanges à partir desquels on peut retenir ce qui suit :

* Une typologie des exploitations agricoles se fait en fonction des critères. Ces critères peuvent être entre autres les facteurs de production, l'orientation commerciale, etc.
* La CEMAC n'a pas été impliquée dans tout le processus du PDDAA. Si la CEMAC avait été impliquée, la mise en œuvre aurait été facile à travers les institutions spécialisées. A l'état actuel, il faut un accord de coopération entre les deux Communautés Economiques Régionales pour faciliter l'implication de la CEMAC dans la mise en œuvre du PDDAA. Par ailleurs, le problème de la collaboration entre la CEEAC et la CEMAC ne tient pas aux institutions mais plutôt aux individus qui sont chargés d'animer ces institutions. En outre, la responsabilité de la fusion CEMAC-CEEAC a été confiée au Cameroun. Les OP devraient donc faire un plaidoyer pour faciliter la collaboration entre les deux institutions
* Le processus PDDAA prend du temps parce qu'il est participatif ;
* En ce qui concerne le contenu des 10%, l'IFPRI fait une modélisation permettant de déterminer exactement quel est le budget nécessaire par pays pour financer son agriculture ;
* Pour rationaliser les interventions dans le secteur agricole, il faut typer les producteurs et orienter les apports en fonction de cette typologie ;
* Pour ce qui est de rapports biennaux qui devraient être produits par les Etats en vue de l'évaluation par les pairs, aucun Etat n'en a encore produit ;
* Quant au Fonds spécial de développement agricole, il a été créé au niveau régional par les chefs d'Etats membres de la CEEAC. Il devait être financé par les cotisations des Etats mais il n'est pas encore effectif du fait qu'aucun Etat n'a encore payé sa cotisation ;
* La mobilisation des ressources externes à travers les conférences est tributaire des dynamiques internes. Pour ce faire il faut commencer par mobiliser les fonds internes, ce qui pourra attirer les financements externes promis par les bailleurs de fonds ;
* Un accord triparti sera bientôt signé entre la CEEAC, la CEMAC et le CILSS.

Le Directeur Général du PRASAC Dr. Salomon NAMKOSSERENA a ensuite fait état d'une chenille ravageuse de cultures et qui constitue un danger pour la sous-région. En effet, cette chenille est originaire de l'Amérique latine et a été découverte pour la première fois en Sao-Tomé et s'est rependue progressivement en Afrique Centrale et de l'Ouest. Elle s'attaque au maïs, à la canne à sucre, au niébé, etc. La FAO régionale a initié un TCP en faveur de Sao Tomé et Principe et de la République Démocratique du Congo pour évaluer les dégâts. Il y a un travail important à faire au niveau des états pour limiter les dégâts ; pour ce faire, il a été demandé à la CEMAC et à la CEEAC de s'accorder sur les responsabilités et un mémorandum sera signé entre les deux CER pour la lutter contre cette chenille.

Enfin le Directeur du CARBAP a fait un point sur le phénomène de murissement artificiel du plantain au Cameroun. Il a appelé les participants à faire attention à cette pratique dont on ne connaît pas encore les conséquences sur la santé humaine et sur la qualité du plantain lui-même.

# SEQUENCE 2 et 3 : LE PROGRAMME REGIONAL D’INVESTISSEMENTS POUR L’AGRICULTURE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PRIASAN) EN AFRIQUE CENTRALE

Cette séquence a été animée par le Dr Aboubakar NJOYA, facilitateur de l'atelier. Il a axé son propos sur le PRIASAN et Afrique Centrale et le processus PPAAC.

## I. Le PRIASAN en Afrique Centrale

Dans son propos liminaire, le facilitateur a d'abord présenté la complexité, les atouts et les défis de l'Afrique Centrale, la Politique Agricole Commune de la CEEAC, les réformes politiques récentes en Afrique centrale puis il s'est appesanti sur le PRIASAN.

### *L'Afrique Centrale : complexité, atouts et défis*

L'Afrique Centrale dispose de trois principaux atouts :

* Des potentialités de développement agricole énormes ;
* Un marché régional de 163.000.000 habitants ;
* Des institutions, des acteurs et des partenaires de plus en plus engagés dans le secteur agricole.

Au-delà de ces atouts, trois défis se présentent également à l'Afrique Centrale. Il s'agit de :

* La satisfaction des besoins alimentaires ;
* La gestion rationnelle des ressources productives ;
* L'insertion aux marchés régional et international.

### *La Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC*

La PAC de la CEEAC a pour objectif de contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, à l’accroissement des exportations et des revenus, à la réduction de la pauvreté des populations rurales dans les Etats membres. Pour atteindre cet objectif, la PAC est basée sur quatre axes stratégiques :

1. L’intensification de la production pour améliorer la productivité et la compétitivité des différents sous-secteurs ;
2. La conservation des ressources naturelles ;
3. La promotion des échanges des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers ;
4. L’amélioration de l’accès à l’alimentation pour les populations vulnérables.

### *Les récentes réformes politiques en Afrique Centrale*

Au cours des dernières années, les Chefs d'Etat de la CEEAC ont pris de nombreuses décisions dans le cadre des réformes politiques en Afrique Centrale. Et certaines de ces décisions concernent le domaine agricole ou peuvent contribuer à l'essor du secteur notamment :

* La décision N° 10 instituant un laissez-passer dans la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC).
* La décision N° 34 portant institutionnalisation de la conférence des ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l’Economie Verte en Afrique Centrale.
* La décision N° 36 portant adoption de la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC.
* La décision N° 39 portant adoption du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN).
* La décision N° 37 portant adoption de la stratégie de la CEEAC pour le développement de la filière coton-textile-confection en Afrique Centrale.
* La décision N° 40 portant restructuration et renforcement des capacités de la direction de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement du secrétariat général de la CEEAC.
* La décision N° 41 portant création d'un Centre Régional de Santé Animale pour l'Afrique Centrale.
* La décision N° 46 portant approbation de la stratégie régionale Afrique Centrale de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques.
* La décision N° 60 approuvant l'accord de partenariat entre la CEEAC et l’Agence Inter-établissements De Recherche pour le Développement (AIRD) portant création du consortium pour la Recherche et l’Innovation et la Formation pour le Développement en Afrique Centrale (CRIFDAF).
* La décision N° 71 approuvant l'accord de partenariat concernant une contribution pour la mise en œuvre de l'action intitulée Renforcement de la Gouvernance Vétérinaire en Afrique Centrale.
* La décision N° 72 portant création du Centre d’Application et de Prévision Climatologique de l’Afrique Centrale en abrégé « CAPC-AC ».

### *Le PRIASAN*

Le PRIASAN est l'instrument régional d'opérationnalisation de la PAC. Pour ce faire, il a le même objectif que celle-ci à savoir contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels, à l’accroissement des exportations et des revenus, à la réduction de la pauvreté des populations rurales dans les Etats membres. Cet objectif global se décline en quatre objectifs spécifiques traduisant les quatre composantes du programme :

* OS1 : Accroitre durablement la productivité et la compétitivité de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche, de l’aquaculture et de la foresterie, pour réduire le déficit agroalimentaire régional et améliorer les revenus des producteurs ;
* OS2 : Développer des stratégies de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles
* OS3 : Promouvoir un environnement global favorable au développement agricole régional ;
* OS4 : Favoriser l’accès à l’alimentation par les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles.

### *Priorisation des projets régionaux du PRIASAN*

Les projets du PRIASAN sont priorisés en fonction des critères suivants :

* Le degré de maturité ;
* La capacité de mise en œuvre immédiate par la CEEAC ;
* L'importance des impacts ;
* La facilité de mobilisation des ressources.

Les projets du PRIASAN sont, par ordre de priorité les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Projets** | **Priorité** |
| Appui au renforcement des capacités des organisations socioprofessionnelles, SG de la CEEAC et Institutions Spécialisées Régionales (PRASAC, CEBEVHIRA, COREP)  | 1 |
| Projet de Productivité Agricole en Afrique Centrale (PPAAC)  | 2 |
| Fonds Spécial Régional pour le Développement de l’Agriculture | 3 |
| Facilitation du Commerce Régional des Produits et Services Agricoles  | 4 |
| Promotion des Cultures Vivrières pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle | 5 |
| Promotion de l’Elevage et de l’Economie Pastorale, | 6 |
| Développement des Pêches et de l’Aquaculture en Afrique Centrale | 7 |
| Amélioration de la Gestion Durable des Ressources Naturelles et du Foncier | 8 |
| Amélioration de l’Accès à l’Alimentation pour les Populations Vulnérables | 9 |
| Stratégie de Développement de la Filière Café en Afrique Centrale | 10 |
| Développement de la Filière Coton-Textile-Confection | 11 |
| Promotion des Produits Forestiers Non ligneux | 12 |

### *Coût et plan de financement*

Le coût global du PRIASAN est évalué à 925.050.000 USD pour une durée de 5 ans.

## II. Le processus du PPAAC en Afrique Centrale

Pour présenter le processus PPAAC en Afrique Centrale, le facilitateur a d'abord décrit le contexte de faible productivité en Afrique Centrale. Ensuite, il a présenté les piliers du programme, les objectifs, le rôle du CORAF, le rôle de la CEEAC et la préparation du business meeting.

### *Contexte de faibles productivités en Afrique Centrale*

L'Afrique Centrale est caractérisée par une faible productivité agricole, conséquence de la combinaison de plusieurs facteurs dont :

* La faiblesse des dépenses publiques et des financements privés alloués à la Recherche, au développement et à la diffusion des technologies ;
* La faiblesse voire l’absence de liens entre les systèmes de Recherche, vulgarisation, producteurs et agroindustriels ;
* L'inexistence de mécanismes appropriés de diffusion et de transfert des technologies produites ;
* L'absence d’intégration et d’harmonisation des politiques agricoles nationales.

C'est pour répondre à toutes ces faiblesses que le PPAAC a été conçu.

### *Pilier 4 du PDDAA*

Le PDDAA visait à atteindre au moins 6% de croissance agricole pour éliminer la faim et diminuer la pauvreté de moitié à la fin 2015. Cet objectif reste d’actualité. Le PDDAA repose sur 4 piliers dont la Recherche et la diffusion des technologie en constituent le 4e pilier.

Dans les régions d'Afrique où il est mis en œuvre, le pilier 4 du PDDAA a permis de réaliser les progrès suivants :

* Redynamiser la Recherche agricole et garantir une bonne diffusion de ses résultats ;
* Mobilisation de financement pour les organisations intra régionales de Recherche telles que le FARA, CORAF, ASERECA et CCARDESA, ainsi que les CERs (CEEAC) ;
* Financement des programmes nationaux et régionaux sur requête des Etats et des CERs :
	+ Programmes de Productivité Agricole en Afrique de l’Ouest (PPAAO/WAAPP) depuis 2008 ;
	+ Programmes de Productivité Agricole en Afrique de l’Est (EAAPP) depuis 2009 ; et
	+ Programmes de Productivité Agricole en Afrique de du Sud (APPSA) depuis 2013.

### *Objectifs*

L'objectif de développement du PPAAC est d'intensifier la production, la diffusion et l'adoption de technologies améliorées dans des filières agricoles prioritaires des pays participants et de la région, tel que décrit dans la PAC-CEEAC. Le programme cible plusieurs bénéficiaires : les producteurs et leurs organisations ; les jeunes et les femmes agro-entrepreneurs ; les agro-industriels et tous les autres acteurs (publics et privés) des chaînes de valeur sélectionnées ; les institutions nationales et régionales de Recherches.

Le PPAAC est structuré en quatre composantes qui sont :

* Création des conditions propices à la coopération régionale en matière de développement, dissémination et adoption des technologies agricoles ;
* Centres nationaux de spécialisation ;
* Appui à la demande de développement de dissémination et d'adoption des technologies ;
* Coordination, gestion, suivi et évaluation du projet.

Le principe de financement est que le pays apporte 1/3 et la Banque Mondiale apporte 2/3 et le 1/15e de cet argent est alloué au CORAF pour les activités de nature régionale.

### *Rôle du CORAF*

Le CORAF a été créé en 1987 et regroupe 23 pays membres avec 380 millions d'habitants. Dans la mise en œuvre du PDDAA, il vise à promouvoir la coopération sous-régionale, à créer des synergies et réduire les duplications. Le CORAF participe à la mobilisation des ressources en vue de résoudre les problèmes communs de développement agricole par la Recherche et de produire des résultats permettant de transformer les petits producteurs en entrepreneurs agricoles.

Pour l'Afrique de l'Ouest, le CORAF a réussi à mettre en place le PPAAO.

### *Rôle de la CEEAC*

La CEEAC en tant qu'organisation régionale doit jouer deux rôles. D'abord jouer un rôle de catalyseur avec la vision de créer des conditions favorables à la production, au renouvellement durable des connaissances et technologies agricoles dans les pays, leur accès et utilisation effective par les producteurs de la sous-région. Et organiser un business meeting régional.

### *Préparation du business meeting*

La préparation du business meeting devra obéir aux étapes suivantes :

* Renforcer les capacités de la direction de l’agriculture en ressources humaines et financières pour permettre la prise en main effective du dossier du PRIASAN et du PPAAC ;
* Procéder à la traduction, l’édition et à l’impression de tous les documents du PRIASAN dans les langues de travail de la CEEAC ;
* Entreprendre le plaidoyer par les plus hautes personnalités des Etats membres et du Secrétariat de la CEEAC auprès des partenaires techniques et financiers ;
* Entreprendre une campagne médiatique et de plaidoyer auprès des différentes parties prenantes.

Les échanges ayant suivis les deux exposés ont porté sur la question de la libre circulation en zone CEEAC, le financement de la CEEAC, le financement de la Recherche, le financement des Organisations paysannes, la situation de chaque pays par rapport au PPAAC, le retard dans la mise en œuvre du PPAAC en Afrique Centrale. Des différentes interventions, on peut retenir ce qui suit :

* Au niveau des pays, il faut valoriser aussi bien les institutions que les personnes ressources qui peuvent aider à faire avancer le dossier PPAAC. Les requêtes des ministres font partie de la procédure normale mais l'implication des Chefs d'Etat faciliterait les choses.
* La première raison de l'échec du PPAAC se trouve au niveau procédurier. En effet, les procédures devant conduire au décaissement des fonds ne sont pas connues des acteurs en charge du PPAAC. La difficulté des procédures en Afrique Centrale réside également dans la fréquence des rencontres de haut niveau de CER qui n'est pas respectée ;
* Le problème de la libre circulation des personnes et des biens doit interpeller les deux communautés économiques régionales (CEEAC et CEMAC). La responsabilité des deux communautés se situe au niveau de la vulgarisation des décisions prises par les chefs d'Etat. Il faut identifier les failles en vue de faire un plaidoyer afin de rendre cette décision effective. Au niveau des chefs d'Etat, la question de la libre circulation a été réglée mais le problème se pose au niveau de l'applicabilité. Il faut par conséquent mener un plaidoyer à l'endroit des chefs d'Etat et leur dire que les innovations, les technologies et les produits agricoles ne vont pas circuler si la libre circulation des biens et des personnes n'est pas effective. Ce plaidoyer doit prendre en compte tous les acteurs concernés par la circulation des personnes et des biens ;
* Pour le financement de la Recherche agricole, l'exemple le plus édifiant est celui de la Côte d'Ivoire où les agro-industries mettent une cagnotte annuelle pour financer la Recherche. Il ne s'agit pas, pour chaque pays de copier cet exemple tel qu'il est mais il revient à chaque pays d'identifier les créneaux facilement mobilisables pour financer la Recherche. Les Etats devraient également créer les conditions cadres pour que le secteur privé fasse des affaires dans le secteur agricole et investisse dans la Recherche agricole ;
* Le financement de la CEEAC vient des Etats membres à travers la contribution communautaire d'intégration (prélèvement de 0,4% sur les importations hors zone CEEAC). Mais cette somme n'est pas reversée par tous les Etats. En plus du fait que les Etats ne payent pas leurs contributions, la CEEAC a un lourd dossier qui est confié au département paix et sécurité et qui consomme l'essentiel des ressources. Et dans le cadre du PPAAC, la CEEAC face à la Banque Mondiale ne peut rien faire si les Etats ne mobilisent pas les 1/3 ;
* En ce qui concerne le dossier PPAAC dans les pays membres de la CEEAC, le Tchad, le Cameroun, le Congo, la RCA et le Gabon avaient déjà adressé leurs requêtes à la banque Mondiale à travers leurs ministres d'agriculture. Mais le processus du PPAAC voudrait que cette requête soit introduite par le ministre ordonnateur des fonds IDA pays. Etant donné que ces Etats ont tardé à régulariser la situation et que le PPAAC ne démarre pas, le Tchad, le Cameroun, le Congo et la RDC ont reçu des lettres de la Banque Mondiale leur proposant d'aller soit en Afrique de l'Ouest soit en Afrique de l'Est. Le Tchad dit être très avancé pour rejoindre le PPAAO en Afrique de l'Ouest. Le Cameroun aussi a entamé le processus pour rejoindre l'Afrique de l'Ouest. Cependant, aucun des pays n'a encore envoyé sa requête à la banque mondiale pour rejoindre le PPAAO ou le PPAAE. Le plaidoyer à ce niveau consiste à donc à convaincre les chefs d'Etats d'Afrique Centrale de rester en Afrique Centrale pour éviter un démantèlement de la sous-région.

# SEQUENCE 4 : L’EXPERIENCE DU PPAAO/WAAPP EN AFRIQUE DE L’OUEST : PRESENTATION ET DISCUSSIONS

L'expérience du PPAAO a été partagée par le facilitateur, Dr Aboubakar NJOYA. Il a structuré son propos en six points portant sur le contexte de mise en œuvre du PPAAO, la vision et les objectifs du programme, les composantes, les modalités de mise en œuvre, les différentes phases du PPAAO et le financement.

## Rappel du contexte

Avant le début de la mise en œuvre du PPAAO, le contexte agricole de l'Afrique de l'Ouest présentait les défis suivants :

* Un déficit alimentaire régional avec une prévision à la hausse de 20% ;
* Un rendement moyen faible ;
* Des chercheurs vieillissants ;
* Un nombre limité de femmes ayant accès aux technologies appropriées ;
* Une faible performance des systèmes semenciers ; et
* Une faible capacité de la Recherche agricole et du système de vulgarisation.

## Vision et Objectif

Le PPAAO a pour vision de promouvoir l'intégration régionale afin de renforcer le système alimentaire, mettre fin à la faim et à la malnutrition et réduire la pauvreté.

L'objectif de développement du PPAAO est d'intensifier la production, la diffusion et l'adoption de technologies améliorées dans des filières agricoles prioritaires des pays participants et de la région, tel que décrit dans l’ECOWAP à travers :

* Le renforcement de la coopération et l’intégration régionales dans le développement des technologies et des innovations agricoles ;
* L'intensification de la dissémination des technologies, des innovations et des modules de formation axés sur les produits prioritaires régionaux et nationaux ; et
* Le développement des mécanismes de collaboration et les synergies avec d’autres projets, programmes ou initiatives nationaux et régionaux intervenant le long des chaînes de valeur ciblées.

## Composantes

Le PPAO repose sur quatre composantes qui sont :

1. Création de conditions propices à la coopération régionale et l'intégration ;

2. Centres nationaux de spécialisation (CNS) ;

3. Dissémination et adoption des technologies à la demande ;

4. Coordination du projet, gestion judiciaire ; suivi-évaluation.

## Modalité de Financement

Le PPAAO est une initiative de la CEDEAO pour l'intégration régionale à travers la Recherche Agricole pour le Développement. Il est financé par les Etats de la CEDEAO et facilité par la BM sous le guichet régional de l'AID pour une durée de 10 ans en 2 phases de 5 ans.

## Les différentes phases du PPAO

Le PPAAO a eu cinq phases de 2007-2017 :

* Le PPAAO 1A et 2A en 2007 et 2013 a concerné le Ghana avec les racines et tubercules, le Sénégal avec les céréales sèches et le Mali avec le riz ;
* Le PPAAO 1B en 2010 a concerné les pays suivants : le Burkina Faso avec les fruits et légumes, la Côte d'Ivoire avec les bananes et plantain et le Nigéria avec l'aquaculture ;
* Le PPAAO 1C en 2011 a concerné le Niger avec l'élevage, le Bénin avec le maïs et la Siéra Leone avec le riz de mangrove ;
* Le PPAAO 1C en 2011 a constitué en une Recherche adaptative et transfert de technologie pour les pays tels que le Libéria, la Gambie, le Togo, la Guinée ;
* Le PPAAO 1D en 2017 a également constitué en une Recherche adaptative et transfert de technologie pour le Cap Vert et la Guinée Bissau.

## Financement

L'enveloppe mobilisé pour le PPAAO était de 456.8 millions de dollars US. Les fonds proviennent des fonds IDA (BM), du Japon et de l'Espagne.

En définitive, ce programme constitue un élément de mobilisation puissant qui permet d'harmoniser les règlementations, élargir l'espace de partage de technologie, le renforcement des capacités et la mise en commun des compétences.

# SEQUENCE 5 : LES PRINCIPAUX ACQUIS DU PPAAO/WAAPP DANS LA TRANSFORMATION DE L’AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L’OUEST

Les acquis du PPAAO ont été présentés selon chaque composante par le Dr Aboubakar Njoya.

## Composante 1 : Conditions propices à la coopération régionale en matière de développement, dissémination et adoption des technologies agricoles

Le CORAF a été mandaté pour gérer le volet semences, le CILSS devait gérer le volet pesticide et l'IFDC a géré le volet engrais. En termes de résultats atteints dans cette composante on note entre autres :

* La mise en place d'une alliance pour l'industrie semencière en Afrique de l’Ouest pour essayer de voir comment lier la production aux besoins de différentes variétés ;
* La mise en place d'un comité semencier ouest africain ;
* 4326 t de semences de base pour la production de semences certifiées pouvant emblavés 20.000ha ;
* Le programme a renforcé les capacités de 1200 entrepreneurs dans la gestion des semences ;
* Les capacités des associations nationales de semences ont été renforcées ;
* Un catalogue unique régional CEDEAO-UEMOA-CILSS des espèces et variétés végétales a été conçu ;
* Le PPAAO a permis aux pays d'avoir des capacités de mitigation de crise en apportant une aide alimentaire aux pays touchés par Ebola ;
* Le PPAAO a permis de montrer l'importance de l'ouverture des frontières et l'intégration régionale.

## Composante 2 : Centres nationaux de spécialisation

Les résultats obtenus sous la composante 2 sont les suivants :

* La Recherche a produit des technologies dont 8.750.098 personnes ont bénéficié directement ;
* Il était prévu de développer 134 technologies induisant un accroissement de productivité de 30% à 150%, le PPAAO en a développé 198 ;
* Producteurs ayant adopté les technologies : 4.224.099 pour 2.945.000 prévus
* Surface emblavées avec de nouvelles technologies : 3.653.000 ha
* Nombre de bénéficiaires ayant utilisé les technologies provenant d'autres pays : 427.500 réalisé sur 345.899 prévus ;
* Prise en compte du genre : le PPAO a dépassé l'objectif de 40% de femmes fixé initialement ;
* Il y a 9 centres nationaux de spécialisation. Les centres nationaux devaient évoluer pour passer au niveau de centres Régionaux de spécialisation puis centre régional d'excellence
* Formation académique : 1021 jeunes dont 273 femmes.

## Composante 3 : Appui à la demande du développement, de dissémination et d’adoption des technologies

Au niveau de la composante 3, les résultats suivants ont été réalisés :

* Développement des mécanismes de financement durable de la Recherche-développement notamment le FIRCA en Côte d'Ivoire, le FONRID au Burkina Faso, le FNRAA et le FNDASP au Sénégal, le FNDA au Bénin ;
* Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé ;
* Utilisation des approches innovantes de vulgarisation à l'exemple des plateformes d'innovation ;
* Commerce en ligne des semences à travers le site waxis ;
* Mise en place de villages et écoles d'adoption ;
* Des marchés de technologies et des innovations ont été organisé et ont permis aux acteurs d'acquérir les technologies dont ils ont besoin.

## Composante 4 : coordination du projet

La composante 4 bénéficié des appuis du CORAF dans la mise en œuvre du PPAAO.

Pour le suivi-évaluation, les performances d'un pays sont mesurées selon les critères suivants :

* Taux de décaissement par rapport aux projections ;
* Etat de mise en œuvre des recommandations des dernières missions ;
* Taux d'exécution du plan annuel de travail et de budget ;
* Niveau de réalisation des indicateurs de l'objectif de développement du programme ;
* Nombre de technologies/innovations reçues des autres pays et en cours d'expérimentation ou de démonstration.

Sur la base de ces critères, les pays sont notés tous les deux mois.

Suite aux deux exposés sur l'expérience et les acquis du PPAAO, les participants ont posé les questions suivantes :

* Quel est la part de budget qui revient au CORAF dans la mise en œuvre des activités intégratrices du PPAAO ?
* La place du PRASAC au sein du dispositif du PPAAC dans la mesure où il n'y a aucun cadre de collaboration entre le PRASAC et le CORAF sachant que le CORAF devra s'appuyer sur le PRASAC pour mettre en œuvre le PPAAO.
* L'implication de tous les acteurs du processus du PPAAC soient pleinement impliqués.
* Est-ce qu'une situation de référence avant la mise en œuvre du PPAAO a été faite ?
* En quoi le PPAAO a changé les comportements des producteurs ?
* Quel est le service de communication mis en place pour la circulation de l'information sur les innovations disponibles ?
* Quel est le meilleur système de financement de la Recherche ?
* Pourquoi les initiatives entreprises en Afrique de l'Ouest ne marchent pas autant en Afrique Centrale ?
* Concernant la mise à échelle des innovations, est-il possible d'intégrer le secteur industriel et financier pour rendre les innovations des projets disponibles à tous les coins de nos rues ?
* Comment faire pour que les institutions publiques, privées et les ONG d'Afrique Centrale soient renforcées durablement au sortir du PPAAC ?
* Comment toutes les institutions spécialisées seront impliquées dans la mise en œuvre du PPAAC ?

Les réponses apportées par les uns et les autres ont permis de retenir que :

* 1/15 du financement des budgets nationaux du PPAAO sont affectés au CORAF pour les activités régionales ;
* Les priorités nationales et régionales sont intégrées sans aucune limitation dans l'élaboration du PPAAO ;
* Le CORAF était une très petite équipe par rapport au travail à faire dans le cadre du PPAAO ;
* Pour ce qui est de la situation de référence, aucun projet de la Banque Mondiale ne peut être mis en œuvre sans étude de référence. Ainsi, tous les pays du PPAAO ont fait une étude de situation de référence. Le suivi-évaluation et l'étude d'impact font au moins 5% du budget ;
* Pour la communication, il y a des évènements qui sont organisés pour présenter les résultats. Une grande foire des technologies a été organisée, des brochures ont été conçues pour expliquer les technologies et innovations mises en place ;
* Les technologies de la transformation font partie des produits phares du PPAAO ;
* L'Afrique Centrale présente un comportement de suffisance vis-à-vis du CORAF. Par conséquent, les pays d'Afrique Central ne payent pas leurs cotisations au CORAF. Cette situation traduit un problème d'appropriation du CORAF par les gouvernements d'Afrique centrale et un manque de volonté. Il y a là, un esprit à exorciser.
* Il se pose en Afrique Centrale un problème d'attente et de crainte des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets. Pour ce faire, le projet doit recueillir les attentes et craintes des parties prenantes, les analyser et voire les mesures dans lesquelles on peut manager les intérêts divergents ;
* Les SNRA d'Afrique Centrale sont faibles. Du coup ils ne peuvent pas présenter des projets qui soient sélectionnées dans le cadre des projets compétitifs lancés par le CORAF. en plus de cette faiblesse, il n'y a pas un partage d'informations entre les SNRA ;
* La question de la mise à échelle des innovations est un problème pour tous les pays d'Afrique subsaharienne. Mais ce problème doit se résoudre à l'identification du problème à résoudre ;
* Dans la mise en œuvre du PPAAO, il y a eu des formations à tous les niveaux des acteurs mais le secteur privé n'accepte de collaborer que s'il y trouve son intérêt ;
* Lors de la 23e session du Conseil d'Administration du CORAF il a été décidé d'inviter comme membres observateurs l'UEMOA et la CEMAC et que les deux postes qu'occupait la CEEAC soient restitués à l'Afrique Centrale. La 24e session sera organisée au Sénégal du fait que le Gabon qui était candidat a beaucoup d'arriérés de cotisation à payer. Les cotisations seront prises en compte jusqu'au 25 novembre 2017 ;
* En ce qui concerne le fonctionnement PRASAC-CORAF, il faut que le PRASAC soit proactif pour trouver des cadres de rencontre afin de discuter des termes de l'accord à signer.

Pendant les échanges, Dr Jean DJOYA de la CEEAC a fait une démonstration sur la nécessité de l'harmonisation des politiques. En effet une politique agricole régionale est la vision que la région se donne pour le développement agricole. Ainsi, lorsque la politique agricole régionale est conçue, elle oriente les politiques agricoles au niveau national. La corrélation entre politique, programme et projet découle du fait que :

* + - Toutes les politiques des grandes régions du monde s'alignent sur les ODD
		- Les politiques nationales s'alignent sur le régional
		- Les programmes nationaux sont déclinés en programmes et projets

Cette corrélation telle que présentée montre que chaque région a ses spécificités et pour qu'un pays quitte une région pour aller vers une autre, il lui faudra aligner à nouveau sa politique sur celle de la nouvelle région, ce qui ne prendra pas en compte les spécificités du pays concerné. Enfin, la réussite d'un projet dépend de la stratégie de sortie de projet mise en place. Il s'agit des stratégies permettant de pérenniser les acquis du projet lorsque les fonds auront pris fin.

# SEQUENCE 5 : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L’AFRIQUE CENTRALE

Dans la séquence 5, il a été question de présenter les enseignements du PPAAO pour l'Afrique Centrale. Pour ce faire, le facilitateur s'est appesanti sur les enjeux du PPAAC en Afrique Centrale, les domaines d'investissements prioritaires du PPAAC, l'étude régionale à réaliser et les produits importants de plaidoyer issus de cette étude.

Le principal enjeu lié au développement d'un PPAAC en Afrique Centrale réside dans le fait que la plupart des pays de la sous-région misent sur l’agriculture pour réduire la perte des devises dans les importations de nourriture, créer des emplois, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la réduction de la pauvreté des populations.

S'agissant des domaines d'investissement prioritaires du PPAAC, le facilitateur a énuméré entre autres :

* Les spéculations prioritaires ;
* Le transfert de technologies ;
* Le renforcement des capacité humaines des acteurs ;
* La mise à niveau des infrastructure et équipement de Recherche agricoles.

En ce qui concerne l'étude régionale elle portera sur :

* L’analyse des plateformes nationales OP-Recherche ;
* L’analyse des ressources humaines disponibles ;
* L’état des infrastructures de Recherche ;
* Les programmes de Recherche ;
* L’analyse des ressources financières pour la Recherche et le développement ;
* L’environnement juridique et institutionnel de la Recherche, de la vulgarisation et des services agricoles, entre autres.

Cette étude permettra de disposer des produits de plaidoyer suivants :

* Un rapport général ;
* Des fiches par pays seront produits ;
* Une base de données de la situation de référence avant le démarrage du PPAAC et pour son suivi et évaluation ;
* Formuler des propositions réalistes, basées sur des évidences pour des plaidoyers ciblés sur les priorités de Recherche et de développement qui contribueront à l’amélioration de l’accès des petits producteurs aux marchés ;
* Contribuer à rapprocher les cultures institutionnelles de la Recherche et des Organisations des Producteurs, y compris dans la gestion de projets de Recherche, le partage et la valorisation des résultats.

Tout comme les autres exposés, celui-ci a été suivi d'échanges entre les participants. Ces échanges ont porté sur l'étude que la PROPAC envisage réaliser, les effectifs des chercheurs en Afrique Centrale et le niveau d'avancement des pays suite aux lettres de la Banque Mondiale.

Il ressort de ces échanges que l'étude envisagée par la PROPAC prendra en compte les points suivants :

* La typologie des producteurs ;
* La priorisation des filières en fonction de critères précis ;
* La typologie des organisations qui concourent à la Recherche et à la vulgarisation ;
* Les systèmes de culture climato-intelligent, entre autres.

Pour ce qui est des effectifs des chercheurs, c'est l'IRAD qui dispose du plus grand nombre en Afrique Centrale et ce nombre est en croissance du fait que l'Etat recrute de nouveaux chercheurs depuis 2015. En RCA, le statut de l'enseignement supérieur a vidé la Recherche agricole de son contenu parce que les conditions de travail sont plus alléchantes là-bas. Au Tchad en outre, l'enseignement supérieur et la Recherche ont tous le même statut. Il serait donc important pendant la mise en œuvre du PPAAC, d'harmoniser le statut des chercheurs avec l'enseignement supérieur afin de les maintenir dans leur domaine et faire progresser la Recherche.

En ce qui concerne le niveau d'avancement des pays, la situation par pays se présente comme suit :

* Au Congo, la Banque Mondiale a adressé une lettre au ministre du plan. Une mission a été effectuée par le DG de l'institut de Recherche agricole avec un cadre du ministère.
* Au Gabon le DG de l'institut de Recherche agricole s'engage à respecter la procédure engagée par la PROPAC et la CEEAC.
* En RCA, le dossier est à un niveau avancé. Le Premier Ministre a adressé un courrier au ministre de l'agriculture.
* Au Cameroun, l'IRAD a une position prise pour le PPAAC en attendant la décision du MINEPAT de rejoindre l'Afrique de l'Ouest ou de rester en Afrique Centrale. La lettre d'intention n'est pas envoyée à la Banque Mondiale.
* Selon la BM, en Afrique Centrale, il ne reste que le Congo et le Cameroun sachant que le Tchad a déjà rejoint le PPAAO et la RDC, le PPAAE. L'argument du coût de montage n'était pas à l'ordre du jour, le principal argument porte sur le fait que le Gabon, la Guinée et la RCA ne sont pas éligibles.
* Au Tchad, le programme proposé par la BM, consiste à importer les technologies déjà mises en place en Afrique de l'Ouest et de renforcer les capacités des chercheurs locaux. Le processus a été entamé à la suite d'un projet de la banque Mondial qui a échoué.
* En RDC, la lettre d'intention n'est pas partie à la BM, le pays en attente de la conduite à tenir à partir de cet atelier OP-Recherche. Cependant, le Directeur Scientifique de l'INERA demande que la CEEAC soit proactive.

Concernant les lettres d'intention, le Cameroun et la RDC ne l'ont pas encore envoyé à la Banque Mondiale. Pour les autres pays, les Directeurs Généraux des instituts de Recherche agricole se sont engagés à se renseigner sur le niveau précis du processus.

Par ailleurs, le constat général est que les responsables dans les ministères concernés ne comprennent pas bien ce dont il est question dans le processus PPAAC.

Au terme des échanges, un document de plaidoyer a été produit. Il s'agit d'une déclaration signée par les Directeurs Généraux des instituts nationaux de Recherche du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la RCA, de la RDC, du Tchad, du PRASAC et du représentant du CORAF ; du Président de la PROPAC ; des représentants de la CEEAC et de la CEMAC.

# MECANISME D’OPERATIONNALISATION DE LA PLATEFORME : PROJET DE CAHIER DE CHARGE DU CADRE

Dans la logique de l'atelier OP-Recherche tenu en août 2015 à Douala où une résolution a été prise de formaliser le fonctionnement de la plateforme OP-Recherche en Afrique Centrale, un projet de cahier de charge a été élaboré et présenté par Mme MEDZEME ENGAMA Marie Joseph facilitatrice de cette partie de l'atelier.

Le projet de cahier de charge a été structuré en trois chapitres :

* Chapitre 1 : Cadre organisationnel du cadre de concertation OP –Recherche et autres acteurs de la Recherche et développement en Afrique centrale
* Chapitre 2 : Cadre opérationnel du cadre de concertation et de dialogue
* Chapitre 3 : Stratégie de financement des actions de la du cadre de concertation et de dialogue op-Recherche

Le projet a été soumis aux participants pour amendement et adoption mais il n'a pas été adopté du fait qu'il y a un chevauchement entre les missions du cadre de dialogue OP-Recherche et la PROPAC et les difficultés de financement de ce cadre.

Pendant les échanges ayant suivi la présentation du projet de cahier de charge, les Directeurs des Instituts de Recherche ont proposé qu'ils peuvent contribuer au financement de la rencontre en l'insérant dans leurs budgets annuels.

Des recommandations ont été formulées à la suite des échanges sur le projet de cahier de charge.

**RECOMMANDATIONS**

 **A la PROPAC et au PRASAC :**

* Initier une réflexion entre la PROPAC et le PRASAC pour renforcer leur collaboration ;
* Redynamiser le comité de réflexion sur le financement et le fonctionnement du cadre de concertation.

**Aux INRA et aux OPN des pays membres de la CEEAC :**

* Mettre à la disposition de l'équipe d'étude les données nécessaires et faciliter les rencontres avec les parties prenantes au niveau du pays, dans le cadre de l'étude PAEPARD sur le renforcement du partenariat OP-Recherche ;
* Mettre en place/redynamiser les cadres nationaux de concertation OP-Recherche dans tous les Etats membres de la CEEAC ;
* Institutionnaliser les relations de partenariat entre INRA et OPN dans chaque pays.

**La CEEAC/CEMAC**

* Accélérer la négociation avec les Etats membres et la Banque mondiale pour l’engagement des crédits IDA en faveur du PPAAC ;
* Impliquer la CEMAC dans le processus de négociation et de mise en œuvre du PPAAC ;
* Soutenir le cadre de concertation OP-Recherche en Afrique Centrale.

# OPPORTUNITES DE FINANCEMENT : LA NOUVELLE APPROCHE DE L’APPUI DU GROUPE ACP POUR LE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES

Cette nouvelle approche a été présentée par MEDZEME ENGAMA Marie Joseph. Il s'agit en effet d'une nouvelle orientation de l'intervention du groupe ACP financée par le 11ème FED. Cette orientation a identifié 4 domaines stratégiques d'intervention à savoir le financement des chaines de valeur agricole, le renforcement des capacités, le commerce et les investissements et les risques climatiques. Les moyens disponibles pour cette nouvelle approche sont d’environ 600.000.000 d'euros.

Suite à la présentation, les participants ont proposé de formuler des projets conjoint OP-Recherche et qu'à l'avenir, la mobilisation des ressources puisse se faire ensemble. Il a aussi été demandé aux chercheurs d'impliquer les OP dans les projets et réponses aux appels à projet.

Enfin, une motion de remerciement au PAEPARD pour la facilitation de ce cadre de concertation et aux autorités Camerounaises d'avoir accepté d'accueillir ces assises devrait être rédigée.

# SESSION DE CLOTURE

La session de clôture de l'atelier a été marquée par le mot de remerciement du président de la PROPAC, le mot du Représentant de la CEMAC et le mot de clôture du Représentant de la CEEAC.

* **Mot de remerciement du Président de la PROPAC**

M. BUKA Nathanael, Président de la PROPAC, a rappelé les points saillants de l'atelier et a affirmé que les objectifs de cet atelier ont été atteints grâce à la participation de chacun. Il a ensuite remercié les participants et à travers eux, les institutions qu'ils représentent. Il a proposé que les INRA mettent en place un réseau régional des INRA à l'exemple de celui des OPN. Pour finir son propos, il a adressé ses remerciements aux autorités camerounaises pour avoir autorisé la tenue de cette rencontre et les facilités accordées, à la CEEAC qui a fait confiance à la PROPAC en lui confiant le plaidoyer en faveur du PPAAC, à la CEMAC pour sa sollicitude constante à l'endroit de la PROPAC et à l’équipe technique de la PROPAC pour ses efforts déployés pour la réussite de cette rencontre.

* **Mot du représentant de la CEMAC**

A l'entame de son propos, Dr Pong Ballet a affirmé que la présence effective des personnalités invitées traduit l’intérêt et la considération voués à cette initiative d’autant qu’elle constitue un engagement sans précédent des organisateurs de cette réunion. Pour lui, l'assiduité des participants aux travaux, les contributions très pertinentes fournies lors des débats témoignent de l'engagement de chacun à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la sous-région Afrique Centrale par l’augmentation de la productivité de l’exploitation agricole grâce à l’apport de la Recherche en synergie avec d’autres acteurs, notamment les Organisations Paysannes. Ainsi, au nom du Président de la Commission de la CEMAC, il a remercié les participants, félicité l'équipe de la PROPAC pour la qualité de l'organisation et a souhaité longue vie au cadre de concertation OP-Recherche.

* **Mot de clôture du représentant de la CEEAC**

Le Représentant de la CEEAC, Dr Jean NDJOYA a, au nom du Secrétaire Général de la CEEAC, remercié les participants pour avoir pris part à cet atelier et a salué leurs contributions. Il a ensuite félicité les parties prenantes pour les résultats obtenus et a remercié la PROPAC pour avoir bien voulu prendre cette initiative. Enfin, il a clôturé les travaux en souhaitant bon retour aux participants.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste de présence

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **NOMS ET PRENOMS** | **INSTITUTION** | **FONCTION** | **PAYS** | **CONTACTS E.MAIL et TELEPHONE** |
| **1** | Dr. Grégoire BANI | IRA – Congo | Directeur Général | CONGO | iracongobzv@gmail.comgregoire.bani@coraf.orgMob : +242 06 66 88 174 |
| **2** | Mr. Séraphin NTADY | CNOP-CONGO | Président  | CONGO | cnopcongo\_op@yahoo.frMob : +242 055 36 08 22 |
| **3** | Dr. Richard EKAZAMA | CENAREST | Directeur Général | GABON | ekazamarichard@yahoo.frMob : +241 07 77 36 71 |
| **4** | Dr. Jean NDJOYA | CEEAC | Expert PDDAA / PPAAC Afrique Centrale | GABON | Mob : +241 04 82 98 91 – 04 600 992jndjoya@yahoo.com |
| **5** | Mr. ABESSOLO NDONG Phil-Philo | CNOP-GABON | Président | GABON | Cnop\_gabon@yahoo.frMob : +241 07 89 76 74 |
| **6** | Dr. Salomon NAMKOSSERENA | PRASAC | Directeur Général | TCHAD | namkosserena2000@yahoo.frnamkosserenas@yahoo.frMob : +235 68 19 18 67 |
| **7** | Mr. KOLYANG PALEBELE | CNCPRT | Président | TCHAD | cncprt\_optchad@yahoo.frpropackolyang@yahoo.comMob : +235 6631 9161 |
| **8** | Dr. Koye DJONDANG | ITRAD | Directeur Général | TCHAD | djondang\_koye@yahoo.fr+235 6626 8309 |
| **9** | Dr. GOTHARD BASSEBE Ernest | ICRA | Directeur Général | CENTRAFRIQUE | gbassebe@yahoo.frMob : +236 75 50 34 07 |
| **10** | Dr. PONG BALLET Robert  | CEMAC | Chef de Projet Chargé de l’Agriculture | CENTRAFRIQUE | pongballetr@yahoo.fr+236 75 05 46 02 |
| **11** | Mr. Ousman SHEHOU | CNOP-CAF | Président  | CENTRAFRIQUE | shehou\_ousman@yahoo.frMob : +236 75 05 02 46 |
| **12** | Dr. Noé WOIN | IRAD | Directeur Général  | CAMEROUN | woin57@hotmail.comMob : +237 699 24 33 99 |
| **13** | Dr. Denis DEPOMMIER | CIRAD | Directeur Régional Afrique Centrale | CAMEROUN | Denis.depommier@cirad.fr |
| **14** | Dr. Patrice DE VERNOU | CIRAD |  | CAMEROUN | patrice.de\_vernou@cirad.frMob : +237 696 64 87 21 |
| **15** | Prof. Roger VUMILIA KIZUNGU | INERA | Directeur Général | R.D CONGO | kizunguvumilia@yahoo.fr Mob : +243 81 500 58 37 |
| **16** | Dr. Michel NDOUMBE NKENG | CARBAP | Directeur General | CAMEROUN | carbap.njombe@carbapafrica.orgndoumbe.nkeng@yahoo.comMob : +237 677 40 13 94 |
| **17** | M. BUKA MUPUNGU Nathanaël  | COPACO-PRP | Président de la PROPAC | R.D CONGO | propac.president@gmail.com+243 81 16 48 430 |
| **18** | M. Gustave EWOLE MEDJEME | PROPAC | Pont Focal du projet PAEPARD  | CAMEROUN | egguy1@yahoo.frMob : +237 699 26 52 05 |
| **19** | Mr. Dieudonné Serge FEGUE | PROPAC | Assistant administratifChargé de la Logistique | CAMEROUN | bernama2010@yahoo.frMob : +237 699 440 830 |
| **20** | Mr. Célestin NGA | PROPAC | Secrétaire Permanent | CAMEROUN | ngacelestin2000@yahoo.frMob : +237 677 71 20 16 |
| **21** | Mme Marie Joseph MEDZEME ENGAMA | CNOP-CAM | Secrétaire Exécutive | CAMEROUN | ajefad@live.frMob : +237 699 89 36 85 |
| **22** | Mme Elisabeth ATANGANA | PROPAC | Présidente | CAMEROUN | cnopcameroun@yahoo.frMob : +237 699 82 59 40 |
| **23** | Mr. Bertrand NOAH | PROPAC |  Comptable | CAMEROUN | noahbertrand211@yahoo.frMob : +237 679 95 05 16 |
| **24** | Mr. DREM TAING TOUTKOUL | PROPAC | Chargé de Programme  | CAMEROUN | dremtaing@gmail.comMob : +237 698 90 53 33 |
| **25** | Mr. TCHOUNGUI ATANGANA Michel Emmanuel | PROPAC | Chargé de la Communication | CAMEROUN | mikeatangana@yahoo.frMob : +237 696 97 58 66 |
| **26** | Dr. NJOYA ABOUBAKAR | CABINET DE CONSULTATION | Facilitateur | CAMEROUN | Aboubakarnjoya2015@gmail.comMob : +237 660 07 40 00 |
| **27** | Mr. NYATE Martin Luther | IRAD | Chef Service / DG IRAD | CAMEROUN | nyatemartin@yahoo.frMob : +237 699 88 00 52 |

## Annexe 2 : Déclaration

**DECLARATION DU CADREDE CONCERTATIONORGANISATIONS PAYSANNES ET RECHERCHE AGRICOLE EN AFRIQUE CENTRALE**

**DOUALA, 28 JUILLET 2017**

**Nous, PROPAC -Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d’Afrique Centrale** représentant les organisations paysannes et de producteurs de la République de l’Angola, de la République du Burundi, de la République du Cameroun, de la République du Congo, de la République Gabonaise, de la République de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la République de Sao Tome et Principe et de la République du Tchad ;

**Nous, Instituts Nationaux de Recherche Agricole** de la République du Cameroun (IRAD), de la République du Congo (IRA), de la République Gabonaise (CENAREST), de la République Centrafricaine (ICRA), de la République Démocratique du Congo (INERA) et de la République du Tchad (ITRAD) ;

**Nous, Partenaires Scientifiques de la sous-région Afrique Centrale,** Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole (CORAF/WECARD), Le Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d’Afrique Centrale (PRASAC), le Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP) ;

**Nous, Communautés Economiques Régionales de l’Afrique Centrale** Communauté Economiques des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC), Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) ;

Réunis à Douala au Cameroun du 26 au 28 Juillet 2017, dans le cadre de la plateforme de concertation et de dialogue « Organisations Paysannes et Producteurs – Recherche Agricole pour le Développement » ;

**Considérant** l’engagement des Etats de l’Afrique Centrale de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

**Considérant** la Déclaration des Chefs d’Etat et des Gouvernements de juin 2014 à Malabo en Guinée Equatoriale sur l’engagement à « Accélérer la croissance et la transformation de l’agriculture en vue d’une prospérité partagée et des meilleures conditions d’existence » ;

**Considérant** la Politique Agricole Commune (PAC)de la CEEAC/CEMAC et la nécessité de la cohérence entre les politiques agricoles nationales et régionales, et de consolidation du processus d’intégration régionale en Afrique Centrale ;

**Considérant** la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture en Afrique (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD) et son pilier 4 sur la Recherche, la diffusion et l’adoption des technologies agricoles améliorées ;

**Considérant** la mise en œuvre du Programme régional d’Investissement Agricole, de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) et des Programmes Nationaux d’Investissement Agricole, de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) ;

**Considérant** la volonté politique des Chefs d’Etat des pays membres de la CEEAC de faire de l’agriculture un puissant levier pour la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté, la réduction des importations alimentaires, la création des emplois et pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

**Considérant** la manifestation d’intérêt des pays suivants : la République du Tchad (2010) la République du Cameroun (2011), la République du Congo (2011), la République Centrafricaine (2011), la République Gabonaise (2014), de mettre en œuvre le Programme de Productivité Agricole en Afrique Centrale (PPAAC) dans leurs pays respectifs ;

**Considérant** les avancées de ce type de programme dans les autres Communautés Economiques Régionales (CER) d’Afrique : CEDEAO (2008), EAC (2009), SADEC (2013) avec des résultats significatifs sur la consolidation de l’intégration régionale, le renforcement des liens OP-Recherche et la dissémination des technologies ainsi que leur impact positif sur les populations cibles ;

**Considérant** le retard accusé pour le démarrage du PPAAC en Afrique Centrale ;

**Considérant** les concertations engagées entre la Banque Mondiale etcertains Etats membres de la CEEAC sur les programmes nationaux de développementdes technologies agricoles et leur dissémination afin d’augmenter la productivité agricole ;

**Considérant** la demande croissante des producteurs agricoles en matière de développement des technologies et l’amélioration de l’accès des producteurs aux marchés ;

**Soucieux** de contribuer à la préservation des acquis et à la consolidation de l’intégration sous régionale chères à nos Chefs d’Etat ;

**Saluons** les engagements des Chefs d’Etats de l’Afrique Centrale et toutes les initiatives pertinentes en faveur du renforcement de l’intégration sous régionale par l’agriculture en adoptant une politique agricole commune (PAC) CEEAC/CEMAC ;

**Remercions** la Banque mondiale pour son concours technique et financier pour le développement du PDDAA (PAC, PNIASANs et du PRIASAN) et sa volonté manifestée d’accélérer le processus de la mise en œuvre des programmes liés en particulier le PPAAC en Afrique Centrale ;

Sollicitons :

**Des Gouvernements des Etats membres de la CEEAC à :**

* Saisir la Banque mondiale pour les diligences liées au démarrage effectif du Programme de Productivité agricole en Afrique Centrale ;
* Accompagner la CEEAC dans les négociations avec la Banque Mondiale pour le lancement du PPAAC.

**De la CEEAC à :**

* Accélérer la négociation avec les Etats membres et la Banque mondiale pour l’engagement des crédits IDA en faveur du PPAAC ;
* Impliquer la CEMAC dans le processus de négociation et de mise en œuvre du PPAAC.

**De la Banque Mondiale à :**

* Faciliter la mise en œuvre du PPAAC afin d’assurer la cohérence entre les politiques agricoles nationales et régionales, et la nécessité de consolider le processus d’intégration régionale.

**Des partenaires au développement à :**

* Contribuer au renforcement des capacités du Cadre de Concertation OP – Recherche de l’Afrique Centrale pour en faire une force de proposition et d’orientation, dans le dialogue au niveau national et régional pour l’opérationnalisation des PNIASANs, du PRIASAN et de leurs programmes associés.

**Du CORAF/WECARD à :**

* Accompagner les Etats membres de la CEEAC dans la préparation du PPAAC au niveau national et régional, en rapport avec le PRASAC.

Engageons :

**La PROPAC à :**

* Mener des actions de plaidoyer auprès des Etats membres de la CEEAC afin de faciliter la mise en œuvre du PPAAC Afrique Centrale ;
* Mener un plaidoyer auprès des Etats et de la CEEAC pour rendre effective la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région.

*Fait à Douala, le 28 Juillet 2017*

**Les participants**